

# PROCÈS VERBAL

## Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

### Assemblée Générale Constitutive du 19 juin 2009

Lieu : Centre Sportif et Culturel, 99 rue de la Muette, 78600 Maisons-Laffitte

Date : 19 juin 2009 à 22h30.

Ordre du jour :

- présentation du projet associatif,
- constitution de l'association et vote des statuts,
- vote du règlement intérieur,
- élection du Comité Directeur,
- élection du Président,
- élection du Bureau.
- vote du montant des cotisations pour la saison 2009-2010.

Personnes de plus de 16 ans présentes :

- Assid Jaouad,
- Berger Cyril,
- Bonnin Bruno,
- Bordereaux Dominique,
- Cornot Pierre,
- Djordjevic Vladimir,
- Gislard Ghislain,
- Heitz Robert,
- Jardin Pascal,
- Lebrun Damien,
- Ledigabel Yves,
- Muniglia Richard,
- Palisseau Pascal,
- Probert Luc,
- Roumégous Christophe,
- Semé Christian,
- Zilliox Rémy.

Personnes de moins de 16 ans, représentées par un responsable légal :

- Bordereaux Hugo représenté par son père,

- Bordereaux Lazare représenté par son père,
- Bethune Alex représenté par son père,
- Béthune Thomas représenté par son père,
- PetitJean Clément représenté par son père,
- Quandalle Pierre-Louis représenté par son père.

Personnes représentées par procuration pour cette Assemblée Générale Constitutive :

- Arby Thimothée, représenté par Lebrun Damien
- Bechet Guillaume, représenté par Lebrun Damien,
- Georges François, représenté par Roumégous Christophe,
- Georges Pascal, représenté par Roumégous Christophe,
- Georges Vincent, représenté par Roumégous Christophe,
- Girault Philippe, représenté par Palisseau Pascal,
- Marsala Christophe, représenté par Roumégous Christophe,
- Massias Christian, représenté par Palisseau Pascal,
- Mozgawa Ewa, représentée par Palisseau Pascal,
- Mozgawa Thomas, représenté par Palisseau Pascal
- Thimon Laure-Aminan représentée par Palisseau Pascal,
- Thimon Saphia-Lise, représentée par Palisseau Pascal.

Total présents = 23

Total représentés = 12

Total présents ou représentés = 35

Total absents = 15

Total = 50

## 1. Présentation du projet associatif

Pascal Palisseau présente le projet associatif. Il indique la création de l'association est l'émanation de nombreux joueurs d'échecs de Maisons-Laffitte et plus particulièrement : Vladimir Djordjevic, Damien Lebrun, Christophe Marsala, Pascal Palisseau, Luc Probert, Christophe Roumégous et Rémy Zilliox.

Le projet associatif de l'association concerne :

- l'autonomie du club et l'indépendance vis-à-vis de l'Union Sportive et Culturelle de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi (USML),
- la pratique loisir et sportive du jeu d'échecs,
- la formation des jeunes joueurs,
- la participation aux compétitions individuelles et par équipes au sein de la FFE,
- l'organisation de manifestations visant à promouvoir le jeu d'échecs,
- l'organisation de manifestations sportives.

Le projet associatif s'appuie déjà sur des bases sportives solides :

- 50 joueurs d'échecs,
- 1 équipe qui monte en Nationale III,
- 1 jeune est double-champion des Yvelines,
- 2 arbitres fédéraux de niveaux 4,
- 2 joueurs sont également des animateurs ayant le BAFA,

- 3 joueurs sont inscrits au cursus de formation d'animateur de la FFE,
- 1 tournoi interne en partie longues très populaires durant l'année,
- 1 tournoi de blitz par mois.

Enfin, le projet est aussi basé sur un budget prévisionnel cohérent et la volonté de fonctionner avec un montant des cotisations moins élevées que lors de la saison 2008-2009.

## 2. Vote des Statuts

Luc Probert et Christophe Roumégous présentent les statuts proposés pour la création de l'association (Annexe 1).

Le nom du club ne sera pas débattu durant cette Assemblée Générale et fera l'objet d'une enquête pour savoir s'il faut conserver ce nom ou en choisir un autre.

La question soumise au vote est :

«*Approuvez-vous la création de l'association « Club d'Echecs de Maisons-Laffitte » avec les statuts proposés? »*»

Christophe Roumégous demande que le scrutin soit à bulletins secrets.

Christian Semé et Rémy Zilliox sont désignés responsables de la vérification des pouvoirs et de la tenue du vote à bulletins secrets.

Résultats du scrutin sont :

<b>Inscrits : 50</b>	<b>Votants : 35 (70% des inscrits)</b>
<b>Blancs ou nuls : 0</b>	<b>Exprimés : 35</b>
<b>Oui : 35 (unanimité des bulletins exprimés)</b>	<b>Non : 0</b>

**La création de l'association et les statuts sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Constitutive.**

## 3. Vote du règlement intérieur

Luc Probert présente le règlement intérieur proposé (Annexe 2).

La nouveauté majeure dans le fonctionnement du club est que l'activité jeune sera dissociée de l'activité adulte. Elle aura lieu le samedi après-midi.

La question soumise au vote est la suivante :

«*Approuvez-vous le règlement intérieur proposé? »*»

**Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.**

## 4. Élection du Comité Directeur.

Les candidats déclarés sont : Vladimir Djordjevic, Damien Lebrun, Pascal Palisseau, Luc Probert, Christophe Roumégous, Rémy Zilliox.

Le Comité Directeur compte 6 membres. Les 6 candidats ayant reçu le plus de suffrages sont élus. En cas d'égalité entre deux candidats, le plus jeune est élu.

Le scrutin à bulletins secrets est requis par les statuts. Robert Heitz et Dominique Bordereaux sont désignés responsables de la vérification des pouvoirs et de la tenue du vote à bulletins secrets.

**Inscrits : 50**                      **Votants : 35 (70% des inscrits)**  
**Palisseau : 35 (ELU)**  
**Djordjevic : 34 (ELU)**  
**Lebrun : 34 (ELU)**  
**Roumégous : 33 (ELU)**  
**Zilliox : 33 (ELU)**  
**Probert : 33 (ELU)**

## **5. Élection du Président.**

Pascal Palisseau est le seul candidat.

Le scrutin à bulletins secrets est requis par les statuts. Robert Heitz et Dominique Bordereaux sont désignés responsables de la vérification des pouvoirs et de la tenue du vote à bulletins secrets.

**Inscrits : 50**                      **Votant : 35 (70% des inscrits)**  
**Blancs ou nuls : 1**              **Exprimés : 34**  
**Palisseau : 34 (ELU)**

## **6. Élection du Bureau.**

Le Bureau est élu par le Comité Directeur. Il est composé d'un Secrétaire Général et d'un Trésorier.

Christophe Roumégous est le seul candidat au poste de Secrétaire Général.

**Christophe Roumégous est élu Secrétaire Général à l'unanimité des voix du Comité Directeur (6 voix).**

Luc Probert est le seul candidat au poste de Trésorier.

**Luc Probert est élu Trésorier à l'unanimité des voix du Comité Directeur (6 voix).**

## **7. Vote du montant des cotisations pour la saison 2009-2010.**

Pascal Palisseau propose que le montant des cotisations annuelles, hors coût de la licence fédérale obligatoire, soit de 72€ pour les adultes et de 92€ pour les jeunes. Cela représente une baisse par rapport à la saison écoulée.

Le montant des cotisations est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la proposition de Pascal Palisseau de réduire de 50%, hors coût de la licence fédérale obligatoire, le montant de la troisième adhésion au sein d'une même famille.

Pascal Palisseau propose d'offrir le montant de la cotisation aux membres de l'USML pour la saison 2009-2010. Vladimir Djordjevic et Yves Ledigabel émettent de vives réserves.

La proposition de Pascal Palisseau est rejetée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

**L'Assemblée Générale décide que le montant des cotisations pour l'année 2009-2010, hors coût de la licence fédérale, est le suivant :**

- **Adultes : 72€**
- **Jeunes : 92€**
- **50% de réduction pour la troisième adhésion au sein d'une même famille.**

Clôture de l'Assemblée Générale Constitutive, le 20 juin 2009 à 1h45.

Le Président  
Pascal Palisseau

Le Secrétaire Général  
Christophe Roumégous